BULLETIN D'ADHÉSION CSPHF 2025

À retourner par internet sur HelloAsso
ou par courrier : CSPHF - Coordination Soins Palliatifs des Hauts-de-France
Bâtiment Douai - 5e étage - 199, rue Colbert 59800 LILLE
ou par mail : contact@csphf.fr

2025 : LES SOINS PALLIATIFS À L'ÉPREUVE DU TERRITOIRE

Le Conseil d'administration et l'équipe de la CSPHF vous souhaitent une excellente année 2025 et vous invitent à partir de phrases-clefs de Paolo DOSS, intervenant lors de la journée régionale du 13 décembre 2024, à vous replonger dans l'esprit de ce beau moment passé ensemble.

Si 2024 a permis de dégager les orientations prioritaires du plan décennal et de caler les priorités du Projet Régional de Santé, en 2025, les Soins Palliatifs sont à l'épreuve du territoire.
Les travaux sont nombreux : diagnostics territoriaux, appuis territoriaux, développement des filières, de la formation.

2025 marquera aussi l'anniversaire de la loi du 22 avril 2005, dite « Loi Léonetti »

Pour faire face aux besoins non satisfaits, il importe de faire en sorte que l'accompagnement devienne effectivement un droit universel, pour tous et partout.

Il est donc nécessaire de travailler sur les disparités géographiques et sociologiques, afin de les effacer. L'offre doit être diversifiée, renforcée et organisée pour aboutir à un accompagnement global. Les pistes d'évolution de la prise en charge à partir des droits et des attentes des personnes concernées émergent. Les dynamiques locales doivent être soutenues.

La CSPHF, porteuse de la Cellule d'Animation Régionale (CAR), continuera d'agir en ce sens, à la lumière des initiatives, des innovations, des questionnements et des débats présentés lors de la journée régionale. Mais également à la lumière des échanges avec les acteurs régionaux, professionnels, aidants et bénévoles engagés auprès des personnes en situation palliative.

C'est dans ces perspectives que nous vous invitons à rejoindre la CSPHF. En nous soutenant, vous adhérez à la Charte de la SFAP (Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs) et aux statuts de la Coordination, accessibles sur notre site internet : **www.csphf.fr**

Pour les personnes physiques, l'adhésion passe par le parrainage d'un membre adhérent, à défaut par un membre du bureau désigné.

Votre adhésion permettra de franchir une étape dans la reconnaissance et le développement des soins palliatifs à partir d'un PRS (Plan Régional de Santé) rénové. Notre ambition est de promouvoir les soins palliatifs pour préserver et renforcer la démarche et l'expertise palliative, garants d'une réponse de qualité.

ENSEMBLE, façonnons dans la proximité, les soins palliatifs par et pour un accompagnement de qualité.

Bien cordialement,

Pour le Conseil d'administration :

Le Président Bruno DELAVAL	La Vice-Présidente Hélène LESAFFRE	La Trésorière Marie-Agnès HAMERS-JULIENNE

BULLETIN D'ADHÉSION CSPHF 2025 EN QUALITÉ DE PERSONNE MORALE

Pour adhérer en qualité de personne morale, d'établissement ou de service à la Coordination de Soins Palliatifs des Hauts-de-France, merci de remplir ce formulaire et nous le renvoyer avec votre cotisation à cette adresse : **CSPHF, Bâtiment Douai - 5e étage - 199 rue Colbert 59800 Lille ; Par email à : contact@csphf.fr ou par HelloAsso.**

Coordonnées

Dénomination :

Adresse postale : Complément :
Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email entité :

Coordonnées du correspondant dûment mandaté par la structure

NOM : Prénom :

Adresse postale : Complément :
Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email personnelle :

Adhésion (veuillez cocher la case correspondante)

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement d'adhésion

Cotisation (veuillez cocher la case correspondante)

☐ 33€ pour les associations bénévoles ☐ 65€ pour les structures médico-sociales

☐ 53€ pour les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) ☐ 155€ pour les établissements de santé

BULLETIN D'ADHÉSION CSPHF 2025 EN QUALITÉ DE PERSONNE MORALE

Réglement (veuillez cocher la case correspondante)

- ☐ Chèque libellé à l'ordre de la CSPHF d'un montant de € (joint au bulletin d'adhésion 2025)
- ☐ Versement de la cotisation par virement bancaire de € **IBAN : FR76 4255 9100 0008 0232 9103 978 (Merci de préciser l'année et l'objet du virement)**

Donation (veuillez cocher la case correspondante)

- ☐ Je souhaite faire un don à la CSPHF à hauteur de € (toute donation d'une personne physique donne droit à un abattement fiscal)
- ☐ Je ne souhaite pas faire de don à la CSPHF.

Autorisation (veuillez cocher la case correspondante)

- ☐ J'autorise la CSPHF à m'envoyer par mail toutes les communications nécessaires à la vie de l'association (newsletter, revue de presse, invitation à des évènements, assemblée générale etc.).
- ☐ Je n'autorise pas la CSPHF

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance de la Charte et des statuts de la Coordination de Soins Palliatifs des Hauts-de-France et souhaite y adhérer.

Fait à :

Date :

Signature et/ou cachet :